

Synthèse des travaux de préfiguration d'un Contrat Local de Santé pour le Pays de Brest- OCTOBRE 2017

L'accès à la santé des populations est une préoccupation grandissante dans nos territoires. Les élus sont de plus en plus interpellés par la population pour répondre à des problématiques en lien avec la santé (santé mentale, addictions, qualité de l'environnement, etc.) et l'accès aux soins.

Depuis 2016, les élus du Pays de Brest, se sont engagés dans une démarche de préfiguration d'un contrat local de santé.

Qu'est-ce qu'un contrat local de santé ?

Les Contrats Locaux de Santé sont issus de la loi Hôpitaux Patients Santé et Territoires du 21 juillet 2009. Ils ont été conçus comme un instrument permettant d'adapter la politique de santé de l'ARS aux besoins de santé du territoire en cohérence avec ses projets et initiatives.

Ils permettent à l'ARS de signer un contrat avec les collectivités (intercommunalités et communes), portant sur la promotion de la santé, la prévention, le soin et le médico-social. A côté de ces principaux signataires, d'autres partenaires comme le Préfet, le Conseil Départemental, l'Assurance Maladie peuvent être mobilisés.

Leur élaboration est soutenue par une démarche fortement participative qui cherche à susciter l'adhésion des élus, des professionnels et des populations du territoire.

Les contrats locaux de santé ont comme principaux enjeux au sein du territoire :

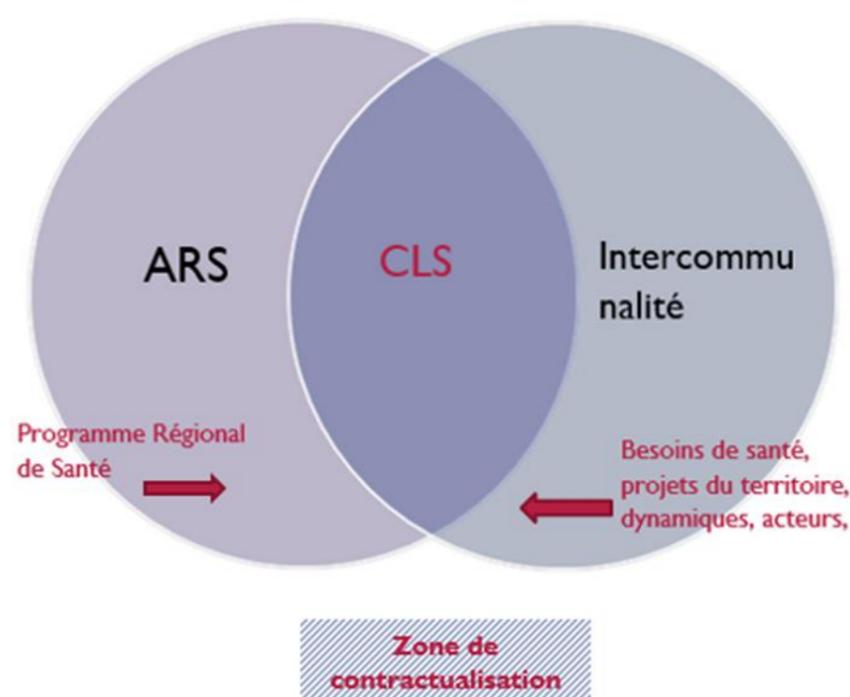
⇒ la coordination des acteurs et la mise en cohérence des différentes politiques de santé

portées par l'ARS et autres acteurs (Conseil départemental, CPAM, CAF, opérateurs prévention,...)

⇒ la valorisation des initiatives communales et intercommunales,

⇒ l'instauration d'une dynamique partenariale locale sur les questions de santé,

⇒ la concentration des moyens d'intervention et de financement sur des actions concertées.



Le Pays de Brest : le choix de la préfiguration

Afin d'identifier les opportunités de lancement d'un CLS pour le Pays de Brest, les élus et l'Agence Régionale de Santé se sont fixés des modalités de travail permettant d'avancer sur ce qui pourrait être les contours de celui-ci. Les étapes suivies ont été les suivantes :

1. Elaboration d'un diagnostic partagé
2. Restitution et définition des axes prioritaires
3. Elaboration de pistes d'action

1. Elaboration d'un diagnostic partagé

A partir de l'état de lieux réalisé par l'ADEUPa et des données disponibles sur le territoire¹ une phase de recueil du « vécu » du terrain des acteurs locaux a été menée en 2016. Ceci a permis d'identifier les spécificités de chaque territoire : ses besoins, les ressources existantes et les dynamiques locales en cours.

Pour mener à terme ce diagnostic, des entretiens individuels et collectifs ont eu lieu avec des élus et des professionnels des différentes EPCI qui composent le Pays de Brest. Ils ont été organisés suivant une approche populationnelle : Petite enfance/ enfance, Jeunesse, Adultes fragiles, Personnes Agées, Professionnels de santé.

Les professionnels du secteur sanitaire, médico-social, social, éducatif, les élus communaux et les bénévoles associatifs ont été conviés à participer à ces rencontres.

L'analyse de l'ensemble des données et des témoignages de terrain recueillis ont abouti à la réalisation du diagnostic partagé de santé du Pays de Brest et à l'élaboration de cartes d'identité pour chacun des territoires.



L'ensemble de ces documents sont disponibles auprès du Pôle métropolitain du Pays de Brest.

2. Restitution & définition des axes prioritaires

Entre janvier et mars 2017 des rencontres de restitution du diagnostic initial ont eu lieu dans chacune des Communautés des communes auprès des acteurs du territoire.

Les restitutions ont favorisé l'identification des spécificités de chacun des territoires ainsi que les besoins et problématiques communes.

Ces différentes restitutions ont permis au comité de pilotage de la mission de dégager cinq thématiques prioritaires :

AXES THEMATIQUES

- ⇒ Améliorer l'accès aux soins.
- ⇒ Améliorer la prise en charge de la souffrance psychique et des pathologies mentales/ promouvoir le bien-être.
- ⇒ Renforcer la dynamique de prévention et de promotion de la santé
- ⇒ Accompagner le vieillissement du territoire.

AXE TRANSVERSAL

- ⇒ Informer, coordonner, valoriser, favoriser l'interconnaissance.

3. Elaboration de pistes d'action

Le printemps 2017 a été marqué par la constitution de groupes de travail à l'échelle du Pays de Brest dont la finalité était d'élaborer des pistes d'action permettant de mieux illustrer les contours d'un Contrat Local de Santé. Ces groupes ont été organisés suivant les thématiques prioritaires.

Les groupes ont eu lieu dans différentes communes du territoire (Lanrivouré, Le Faou, Plabennec, Brest et

¹ Données issues de l'Observatoire des territoires de l'ARS, de l'ORSB et des bases des données de l'INSEE, de l'Education Nationale, de l'Assurance Maladie et de la MSA.

Landerneau) et ont été co-animés par des acteurs des EPCI, l'ANPAA, l'IREPS², l'ARS et le Pôle métropolitain.

83 personnes provenant de l'ensemble des EPCI ont participé aux dix rencontres de ces groupes de travail. Elles ont mobilisé des élus, des acteurs du soin, du médico-social et de la prévention.

Les actions élaborées se caractérisent par une :

- Prise en compte des différentes échelles territoriales : des actions centrées sur un EPCI ou mutualisées à l'échelle du pays.
- Reconnaissance du rôle de l'EPCI dans la coordination et l'animation du tissu professionnel local.
- Prise en compte de la santé dans une approche globale.
- Recherche de subsidiarité, cohérence, articulation.
- Recherche d'innovation & de qualité : expérimentation, évaluation et montée en compétence des acteurs.

Nous vous proposons ci-après une synthèse des objectifs et du contenu des pistes actions élaborées :



Accès aux soins

Le travail de cet axe s'est centré sur le développement et le renforcement de l'offre de premier et second recours et l'amélioration du parcours de soins.

Les actions sont le résultat de la déclinaison des objectifs spécifiques :

1. Développer l'offre de soins de premier et second recours.
2. Développer les conditions d'une meilleure coordination des acteurs et fluidifier les parcours de santé.
3. Améliorer l'accès aux soins et aux droits des personnes en situation de précarité

Les actions proposent l'établissement de nouvelles coopérations élus - professionnels du soin, permettant de suivre et d'anticiper les besoins en fonction de l'évolution de la démographie médicale. Elles sont interreliées à d'autres politiques et axes de développement comme par exemple l'attractivité du territoire pour les professionnels du soin ou l'aménagement du territoire et les services au public à travers la construction des maisons pluridisciplinaires de santé.

Les propositions réalisées sont porteuses d'innovations dans la mesure où des équipes s'impliquent dans la recherche de nouvelles formes de coordination entre professionnels facilitant le parcours de soin des patients.



Santé mentale

Les pistes d'actions de cet axe invitent à la création d'espaces d'échange et d'interconnaissance entre professionnels du soin, de la psychiatrie, du social (réseaux, Conseil Local de Santé Mentale, etc.) ... Une fois de plus elles situent les élus au centre de l'action en tant que facilitateurs de la rencontre interprofessionnelle.

Les objectifs de cet axe sont les suivants :

1. Améliorer l'interconnaissance des professionnels accompagnant les personnes en situation de souffrance psychique.
2. Améliorer la prise en charge de la souffrance psychique/santé mentale des enfants, adolescents, jeunes.
3. Améliorer la prise en charge de la souffrance psychique/santé mentale des adultes en situation de fragilité.

D'autres actions sont centrées sur les liens et le travail qui peut être développé entre les intervenants de la jeunesse (animateurs jeunesse, accompagnateurs

² ANPAA : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, IREPS : Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé

insertion, etc.) et de la prise en charge de la santé mentale pour faciliter le repérage de signes de mal-être et souffrance psychologique.

Prévention & promotion de la santé

Les objectifs spécifiques élaborés pour cette thématique sont les suivants :

1. Soutenir, animer, développer une culture commune autour de la promotion de la santé au niveau du Pays de Brest.
2. Renforcer la proximité en matière de prévention auprès des jeunes en milieu rural.
3. Soutenir les familles et les professionnels à la prise en compte des questions de santé dans l'accompagnement des enfants et des adolescents.
4. Promouvoir et soutenir le bien-être et la santé des jeunes et adultes en situation d'handicap.
5. Favoriser la création d'initiatives visant à promouvoir la santé mentale des populations en situation de fragilité en milieu rural.
6. Créer de conditions favorables au développement d'habitudes de vie saines en lien avec l'alimentation et l'exercice physique.

Les pistes d'actions de cet axe s'organisent autour de la recherche d'une meilleure lisibilité des acteurs et des ressources existantes. A la fois pour les professionnels, qui ont besoin d'établir des ponts avec d'autres professionnels en vue de proposer un accompagnement le plus adapté à leur public, mais aussi pour les usagers eux-mêmes.

Les actions sont également centrées sur les besoins des familles dans le développement de la parentalité et de la prise en compte de la santé, sur la rupture de l'isolement en milieu rural et sur l'accompagnement des publics dans la prévention et la gestion des risques liés aux conduites défavorables à la santé.

De manière plus présente que dans d'autres axes, les besoins et les motivations pour l'expérimentation de nouvelles façons d'intervenir (« aller vers », actions « hors les murs ») ont été manifestées dans le but de favoriser l'accès à la prévention des publics le plus éloignés.

Vieillesse de la population

Les objectifs de cette thématique sont orientés vers l'accompagnement du vieillissement du territoire :

1. Développer les actions de prévention pour favoriser le bien vieillir.
2. Impliquer, mobiliser les usagers dans le développement de solutions intermédiaires et adaptées aux besoins liés au vieillissement (logements, transports, ...).
3. Renforcer la coordination entre les acteurs.

Les pistes d'actions s'articulent autour de la mobilisation des citoyens dans l'anticipation des besoins qui entraîne le vieillissement, que ce soit en termes de dépistages, de santé mentale mais également en termes d'hébergement et de mobilité. Des initiatives pour rechercher des solutions alternatives à celles existantes (par exemple aux EHPAD, aux maisons de retraite, etc.) ont été également partagées.

D'autres actions proposent l'amélioration de la lisibilité et le repérage parmi les schémas et dispositifs existants portés par les différents acteurs.

Pour savoir plus sur la démarche de préfiguration du Contrat Local de Santé du Pays de Brest :

Pôle métropolitain du Pays de Brest

Contact : Laura Rios-Guardiola,

laura.rios@pays-de-brest.fr, 02 98 00 62 29